



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET Alice, M. LYONNAZ Bruno, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude, formant la majorité des membres en exercice..

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. PARIS Yves, M. KROELY Alain, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme DEPLAIX Doris.

PROCURATIONS :

M. PARIS Yves donne pouvoir à M. FALCONNET Georges,
M. METRAL-BOFFOD Michel donne pouvoir à M. BARAN Gabin,
Mme DEPLAIX Doris donne pouvoir à M. MAURIANGE Claude.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 27 juillet 2015 :

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

PETITE ENFANCE :

• **Crèche halte-garderie Pic et Plume : modification du règlement intérieur.**

PERSONNEL :

• **Modification du tableau des effectifs suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle.**

• **Modification du tableau des effectifs – Crèche halte-garderie.**

TRAVAUX :

- **Agenda d'accessibilité des ERP - AD'AP**

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- **ONF : coupe année 2016.**

SOCIAL :

- **Passage au Système National d'Enregistrement de logement social.**

FINANCES :

- **Régie du parking de la plage : remboursement de M. GAULIER**
- **Bilan des cessions et acquisitions 2014**
- **Taxe communale sur l'électricité 2016**
- **Modulation du tarif de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)**
- **Rachat d'installations immobilières du restaurant de la plage.**

DIVERS :

- **Centre Communal d'Action Social : nomination de 2 membres élus du Conseil d'Administration du CCAS suite à démission**
- **Commission d'Appel d'Offres : modification**
- **Commission de Délégation de Service Public : modification**
- **Commissions municipales : modification suite à la démission d'un élu.**

- **Questions diverses :**

PETITE ENFANCE :

- **Crèche halte-garderie Pic et Plume : modification du règlement intérieur.**

A la demande du Conseiller Technique Enfance/Jeunesse à la Caisse des Allocations Familiales, le règlement de fonctionnement de la crèche municipale a été modifié sur certains points (notamment au vu des critères d'attribution de la PSU). Par ailleurs, le changement de direction a été pris en compte au titre du chapitre concernant le fonctionnement du multi accueil.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

PERSONNEL :

- **Modification du tableau des effectifs suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle/Modification du tableau des effectifs – Crèche halte-garderie.**

Rappelant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents nécessaires au fonctionnement des services, Madame PRIEUR-DREVON a proposé d'apporter des modifications au tableau des effectifs du personnel municipal, afin de tenir compte

- d'un changement de situation généré par l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle, à compter du 1^{er} septembre 2015
- du départ en mutation de la directrice de la crèche municipale à compter du 1^{er} octobre 2015.

Mme PRIEUR-DREVON précise que des modifications vont encore intervenir suite à de récents renforcements du personnel au restaurant scolaire et auprès des enseignants du fait d'un effectif en maternelle très important.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

TRAVAUX :

• Agenda d'accessibilité des ERP - AD'AP

Après avoir rappelé que la commune de Sevrier comporte actuellement 14 bâtiments non-conformes, et non-programmés dans une démarche de réhabilitation ou de démolition, Monsieur FALCONNET a rappelé l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, ainsi que les différents décrets (5 novembre 2014), arrêtés (8 décembre 2014, 27 avril 2015) et circulaire (21 mai 2015) parus, définissant les conditions dans lesquelles les gestionnaires et/ou propriétaires d'établissements recevant du public et installations ouvertes au public peuvent établir des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad' AP) et formuler la demande de prorogation des délais d'exécution. En effet le Préfet peut décider que cet agenda soit programmé sur une période allant de 3 à 6 ans.

Il a par ailleurs précisé que le coût estimé pour ces travaux de remise en conformité des 14 bâtiments est évalué à 431 635 €/ht et que le dossier a été présenté en commission travaux du 11 septembre 2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, entendu l'exposé de M. FALCONNET, l'a autorisé à déposer l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad' AP) ainsi que la demande de prorogation du délai d'exécution pour une durée de 6 ans, conformément aux textes susvisés. M. FONTAINE précisé que la réponse du Préfet sera connue pour le 27 janvier 2016 et qu'elle sera « sans appel ».

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

• ONF : coupe année 2016.

Suite à la présentation de M. FALCONNET, le Conseil municipal a validé à l'unanimité l'état d'assiette des coupes que l'ONF se propose de marteler et mettre en vente pour l'exercice 2016. Sont concernées les parcelles n°13 et 22, pour un volume présumé total de 410 m³, sous la forme de vente de bois façonnés en bloc et sur pied. Le prix estimé est de 14 000 €. Ce montant prévisionnel sera inscrit au budget primitif de 2016. Mme TALIN s'interroge sur l'existence d'une commission forêt et sur sa composition. M. FALCONNET indique qu'elle a été convoquée mais qu'il s'est retrouvé seul le jour de la session, et qu'il avait organisé une visite en Forêt pour l'ensemble du conseil, visite qui avait été annulée faute de participant. Il est cependant convenu de communiquer à l'ensemble du conseil la composition de cette commission.

SOCIAL :

• Passage au Système National d'Enregistrement de logement social.

Aujourd'hui la décision a été prise du raccordement du département au système national d'enregistrement (SNE), application gratuite développée par l'Etat, conçue pour répondre à l'ensemble des nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Celui-ci sera effectif le 1^{er} janvier 2016. Le fichier unique PLS.ADIL 74 serait conservé, notamment aux fins d'étude et d'extraction de la demande de logement social.

Aussi, compte tenu des délais de mise en place de ce nouveau service, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale demande aux collectivités qui souhaitent être service enregistreur de délibérer avant le 30 septembre 2015. Chaque commune pourra ensuite choisir, si elle le souhaite, un mandataire tel que PLS afin de procéder à l'enregistrement des demandes.

Considérant l'importance de l'accueil, l'accompagnement des demandeurs de logement social, l'enregistrement des demandes à l'échelon communal mais aussi l'importance de pouvoir accéder au fichier des demandeurs, notamment lors de l'attribution des logements, Mme BERTRAND a demandé de délibérer favorablement pour une adhésion au SNE, ce qui a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES :

• Régie du parking de la plage : remboursement de M. GAULIER

Le Conseil municipal a décidé de procéder au remboursement d'une carte d'abonnement pour le parking de la plage achetée le 30 juin 2015 (35 €) au profit d'un titulaire d'une carte de stationnement pour personnes handicapées.

• Bilan des cessions et acquisitions 2014

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a délibéré sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2014. Il a été précisé que ces opérations sont retracées dans un état annexé au compte administratif de cet exercice.

• Taxe communale sur l'électricité 2016

Après avoir précisé les dispositions issues de l'article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 prévoyant qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les taxes locales seront calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévu par le législateur, le Conseil municipal, à l'unanimité a décidé de porter le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence à la valeur 8.5 dès le 1^{er} janvier 2016.

• Modulation du tarif de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, a décidé de porter le coefficient multiplicateur appliqué au tarif de la TASCOM à 1.15 applicable au 1^{er} janvier 2016.

• Rachat d'installations immobilières du restaurant de la plage.

Suite à la fin de son contrat de gérance du restaurant de la plage initié par délibération n° 11-02-2011 du 14 février 2011 pour une durée de 5 ans, la SARL MAGGIC a proposé à la commune de lui céder certaines installations immobilière. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a accepté cette proposition pour **10 000 € H.T** maximum.

DIVERS :

• Centre Communal d'Action Social : nomination de 2 membres élus du Conseil d'Administration du CCAS suite à démission

Conformément à l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, il a été procédé à la l'élection de 10 membres administrateurs du collège élus suite à 2 démissions. Ainsi ont été élus comme membres du Conseil d'Administration du CCAS :

BERTRAND Anne-Marie
BLAND Hélène
DEPLAIX Doris
FALCONNET Sandrine

GENOT Marie
GLABAY Guénaële
GODART Sylviane
POINTET Martine
TALIN Dominique
VANHELMON Yves

• Commission d'Appel d'Offres : modification

L'article 22 du Code des Marchés Publics dispose « qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ». Suite à une démission, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie a été nommée titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

• Commission de Délégation de Service Public : modification

Madame Valérie BONNEFOY-VERNAY, suppléante, a été nommée titulaire au sein de la Commission de Délégation de Service Public suite à la démission d'un membre de cette commission.

• Commissions municipales : modification suite à la démission d'un élu.

Suite à la démission de M. CUILLERY, les commissions municipales suivantes ont été complétées comme suit :

- ✚ Urbanisme : Sandrine FALCONNET
- ✚ Vie associative, jeunesse et sports : Sandrine FALCONNET
- ✚ Culture, patrimoine et développement durable : Dominique TALIN
- ✚ Communication : Dominique TALIN
- ✚ Tourisme, économie : Sandrine FALCONNET
- ✚ Education – Petite enfance : Il est précisé que M. CUILLERY ne participait pas à la commission Education dont la composition est simplement modifiée, Mme TALIN étant remplacée par Mme FALCONNET.

Questions diverses :

Réfections diverses sur l'ancien terrain de Football : Mme FALCONNET se fait l'écho d'une demande des riverains qui avaient sollicité la mairie en ce sens en début d'année. M. FALCONNET répond que ces travaux sont programmés et vont être réalisés.

Bureau de Poste de Sevrier : M. MAURIANGE souhaite attirer l'attention du conseil sur la fermeture du bureau de poste pour faute de personnel. Monsieur le Maire propose qu'une motion du conseil municipal soit adressée à la direction de la poste réclamant un engagement pour une ouverture 6 jours sur 7 du bureau.

Radar pédagogique : Mme TALIN remercie les Services Techniques pour la rapidité avec laquelle le radar pédagogique a été installé sur la route des Grands Prés et a eu un effet très positif.

Journée des Aînés : Mme BERTRAND rappelle qu'elle se déroulera le 18 octobre et souhaite la participation la plus large possible des membres du Conseil.

Journée du Patrimoine : M. FONTAINE demande si la manifestation théâtrale de l'an dernier sera renouvelée cette année car il n'a pas eu d'information à ce sujet ? M. VANHELMON répond que la publicité a été faite par le biais du bulletin municipal, sur le site internet de la Mairie et par voie de presse. Il reconnaît qu'un effort devra être fait par voie d'affichage également.

Famille à énergie positive : M. VANHELMON rappelle la journée du 11 septembre dernier, qui malgré une publicité très large, n'a pas attiré les foules.

Information municipale par voie d'affichage sur panneau électronique : Mme GURRET déplore qu'un seul panneau soit présent sur la commune, le secteur Nord de Sevrier étant très éloigné de l'endroit où se trouve cet unique panneau. Elle souhaiterait savoir si une telle installation ne pourrait pas être envisagée sur ce secteur. M. COLICCHIO précise qu'il faut s'attendre à un coût unitaire d'environ 25 000 €. Il est convenu d'étudier la faisabilité d'une telle installation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 45.

SEVRIER, le 18 septembre 2015.

LE MAIRE,
Pour le Maire absent,
LE MAIRE-ADJOINT,

Georges FALCONNET